



MANIOC.org

Médiathèque Michel-Crépeau

Communauté d'agglomération de La Rochelle

18675<sup>c</sup>

# JOURNAL

DE CE QUI S'EST PASSÉ

A LA MARTINIQUE,

A L'OCCASION DE L'ENTREPRISE  
du Général M O N C K T O N , sur  
l'Eglise du Mouillage , appartenante aux  
RR. PP. Missionnaires Dominicains.

SECONDE ÉDITION,

AUGMENTÉE DE LA SUITE  
dudit Journal , depuis le 14 Mars , jusqu'au  
4 Avril ; de plusieurs Notes intéressantes , &  
de différens traits de l'Histoire de l'Eglise ,  
qui constatent la régularité & la dignité de la  
conduite des Missionnaires Dominicains dans  
cet événement.

*Esto Fidelis usque ad mortem.*  
Apoc. 2. 10.



EN FRANCE.

---

M. DCC. LXII.

1832

LOUIS

ROY

DE FRANCE

LE

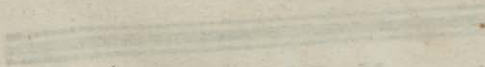
ROYAUME

DE

FRANCE



EN FRANCE



M. DEC. 1832

## AVERTISSEMENT.

**L**E Frontispice de ce petit Ouvrage l'aura dit au Public attentif : ce Journal que vous n'avez pu voir qu'en désuni ; le voici dans son ensemble ; qui n'a pu s'offrir qu'en esquisse ; le voici en tableau ; & qui n'ayant eu à présenter que terreurs & orage , présente aujourd'hui un calme renaissant , & des premières consolantes. Ancien & nouveau à différens égards ; toujours le même par la grandeur de son sujet , par la vivacité de son intérêt , par la simplicité de sa narration , par l'authenticité de ses monumens , par les graces naïves de la vérité , craindra-t-il de se reproduire ? Les graces de la nouveauté y rachettent les redites ; les partisans du stile fleuri & saillant ne sont pas de son dessein ; les amateurs de la vérité , la chérissent même dans ses graces naturelles ; & le vrai beau, ( c'est la maxime d'un excellent Juge en fait de bon goût ) consistant dans l'unité, *omnis porro pulchritudinis forma unitas est.* Notre Journal atteint , à la lettre , ce haut point , par le désordre & la négligence même de son style.

Il a donc droit à votre accueil , vrais amis de la Religion. Il porte avec lui le plus excellent passe-port ; il est singulièrement intéressant pour tout fidèle. Un Conquérant abusant de sa victoire , pour placer Dagon avec l'Arche ; des

A 2

4

Ministres de l'Eglise s'exposant à tout pour empêcher cet affreux mélange. En voilà l'objet, le fonds : mais pour en être affecté, des vues de foi sont nécessaires. L'événement est des plus tristes, & tout-à-la-fois des plus glorieux pour la Religion. Sans frémir, quel Catholique peut apprendre que sur les mêmes Autels, & dans un assez court intervalle, l'auguste Sacrifice soit offert, & blasphémé ? & quel Catholique n'admira, ne bénira des Ministres prêts à racheter de leur sang un si affreux scandale ? Mais pour cela, il faut converser avec sa foi, ouvrir les yeux de l'esprit, que saint Paul souhaitoit aux Ephésiens, & fermer son cœur à cette sagesse qu'il appelle trompeuse. Or ces conditions, ces précautions, si nous ne le pouvons sans honte, nous devons le dire avec vérité, sont, de nos jours, infiniment rares.

De-là, quelque bon accueil qu'aient fait à ce Journal des bons esprits, dont la vérité fait les délices, & des âmes pieuses, toujours prêtes à se réjouir ou à gémir avec l'Eglise, leur joie n'a pas été pleine, pure. On eût voulu que dans un siècle qui ne prétend que parler raison, & qui dans le vrai, ne parle raison ni Religion : un siècle où l'amour d'une fausse paix, la passion pour les plaisirs, l'ardeur après les commodités de la vie, donnent tant de prise aux systèmes accommodans : un siècle en un mot, où bien de Fidèles louant peut-être de bonne grace, dans nos Missionnaires, les pre-

miens traits d'une vigueur Sacerdotale, taxent le reste d'imprudence, accoutumés qu'ils sont à n'envisager, ne craindre en tout que les inconvéniens. Dans ces tristes conjonctures on eût voulu que, pour ranimer la foi des uns, rectifier les idées des autres, inspirer à tous un juste zèle pour la Religion, on eût rapproché cet événement de ceux des siècles passés, comparé la conduite des Missionnaires avec celle des hommes apostoliques, & forcé à tirer cette conséquence : dans le cas d'un devoir connu, & de droit divin, le seul inconvénient à craindre, est de manquer à son devoir. Obéir ; Voilà notre affaire ; parer aux inconvéniens ; voilà qui regarde Dieu.

Ces vues trop saines pour n'être pas respectées, ont déterminé à cette nouvelle édition. Les notes analogiquement éparfées, les développemens simples & naïfs, des traits afferans à notre objet, qu'offre l'Histoire de l'Eglise : la bonne volonté que nous y avons apportée, nous font flatter de les avoir saisis. Si le Fidele demeure instruit de sa Religion, & jaloux de son culte : si nos Frères errans sont justement frappés de la conformité de conduite entre nos Missionnaires, & les saints Evêques de ces premiers siècles de l'Eglise qu'ils révèrent : si chacun venant à se dire, quelle peut être cette Eglise qui dans un fait de cette importance, pense, agit comme pensoit, agissoit cette Eglise des quatre premiers siècles que je révère, si-non la

*vraie Eglise ? Ils se hâtent tous de rentrer dans son sein (a). Les vœux des gens de bien seront remplis , & nous aurons véritablement atteint notre but. Plaise à la divine Bonté de nous procurer une pareille joie. Visita in salutari tuo , ad videndum in bonitate electorum tuorum , in lætitia gentis tuæ , Ps. 105. v. 4. 5.*

---

(a) Il y a toujours , dit le grand Bossuet , ce fait malheureux contre les Hérétiques. Ils se sont séparés du grand Corps de l'Eglise : mais pour nous , quelle consolation de pouvoir depuis notre souverain Pontife ( Clément XII ) remonter sans interruption jusqu'à saint Pierre , établi par J. C. d'où en reprenant les Pontifes de la Loi , on va jusqu'à Aaron & Moïse , de - là jusqu'aux Patriarches , & jusqu'à l'origine du monde. Quelle suite ! quelle tradition ! quel enchaînement merveilleux !

P. S. Certains faiseurs de Contes bleus ont métamorphosé , dénaturé & contradictoirement rapporté l'événement de la Martinique. L'authenticité de notre Journal , si évidente par sa naïveté même , a beau être constatée par cent Lettres écrites par des témoins oculaires , & dont quelques - uns sont actuellement dans le Pays , rien n'a pu vaincre la dé-mangeaison des Nouvelistes à la mode ; & l'Auteur de l'Ecrit périodique , sous le titre de Courrier d'Avignon , les Gazettiers d'Amsterdam & d'Utrecht , ont sans façon livré leur plume à ce détail chimérique.

On auroit honte d'alléguer pour cause de cette nouvelle édition , la nécessité de détruire une pareille fable. Destruction au reste que la Gazette de France a opérée , & sur laquelle nous ferons nos réflexions en finissant cet Ouvrage.



*Depositum custodi. 1. Tim. vi. v. 20.*

# JOURNAL

*DE CE QUI S'EST PASSE<sup>e</sup>  
par rapport à l'Eglise de Notre-Da-  
me de Bon - Port, du Mouillage du  
Bourg S. Pierre, appartenante aux  
Religieux Dominicains, Missionnai-  
res Apostoliques, à la Martinique.*

**L**ES nouvelles publiques ont déjà an-  
noncé la lamentable catastrophe, dont  
la Martinique vient d'être affligée. Atta-  
quée le 7 Janvier 1762, par les Anglais,  
avec un armement beaucoup supérieur à  
ses forces, ils s'en sont rendus Maîtres  
en fort peu de temps. Laisant à part le  
detail de cette prise, je me fixe à un évé-  
nement des plus intéressaus pour la Reli-  
gion; événement qui est un des funestes  
fruits de notre malheureuse défaite.

Dans le temps que nous étions plongés  
dans la plus profonde tristesse, sur le fâ-  
cheux sort que nous venions de subir,  
un nouveau surcroit d'affliction vint fon-

dre sur nous (a) d'une manière à affecter toute notre sensibilité.

Dès le 26 Février de la présente année 1762, un bruit vague nous apprit que les Anglais vouloient faire leur Prêche dans l'Eglise du Fort S. Pierre, déservie par les Pères Jésuites. L'espérance qu'un accident aussi funeste pour la Religion n'arriveroit point, nous portoit à croire & à juger que ce qu'on répandoit là-dessus, n'avoit rien de réel.

Nous ne fumes instruits d'une manière certaine sur cet article, que le Samedi 27, vers les trois heures après-midi, par le R. P. Charles-François, Supé-

(a) Cette délicate épreuve de la foi & du zèle des Missionnaires Dominicains, la divine Providence l'a permise, ou plutôt ménagée. Dans une infinité de Chrétiens, la Foi est extrêmement foible & presque mourante : Des pareilles secousses de la main de l'Herésie, l'irritent, la raniment, la renforcent. La piété aujourd'hui si rare, marche gémissante, presque chancelante au milieu des scandales & des égaremens. De pareils traits d'un courage Apostolique la consolent, l'encouragent, la vengent.

On ne donne rien à l'amour propre. On rend uniquement hommage à la vérité, en qualifiant ainsi la résistance également modeste & vigoureuse de ces Missionnaires. *Domestica sed ramen vera.* Greg. Naz. s'ils ont eu pour précurseurs dans cette épreuve les Athanases, les Ambroises, les Chrysostomes, le soin qu'ils ont pris d'imiter ces illustres modèles, leur assure presque tous leurs éloges; & si la politique du siècle ne trouve pas-là ses vues & sa marche, ce sera à la sagesse de la chair à s'avouer ennemie de Dieu. Le nom seul des guides qu'ils font gloire de suivre, répond à tout, & le Prince bien au fait de ses intérêts, ne trouvera jamais ses droits plus en sûreté, qu'en des mains, où ceux de Dieu sont inviolables.

rieur Général des Missions des RR. PP. Capucins. Il nous dit que , suivant l'ordre qu'il avoit reçu , les Anglais vouloient faire leur Prêche le 28 dans l'Eglise Paroissiale du Fort Royal , déservie par les PP. Capucins. Ce R. P. étoit si consterné de cette disposition , qu'il en étoit hors de lui-même. Il fut tout de suite en parler à M. de Latouche notre Général ; & de-là il fut chez M. Monkton , Général Anglais.

Le R. P. Capucin représenta avec beaucoup de zèle la vive impression que ledit Ordre lui avoit faite , & l'impossibilité où il étoit d'y acquiescer. Il fut mal reçu , & forcé de se retirer sans espérance de succès. Comme il étoit tard , il fut contraint de s'embarquer au plus vite , pour se rendre au Fort Royal , fort étonné de nous voir si peu instruits de ce qui se passoit sur l'article du Prêche des Anglais.

Nous fumes alors informés d'une manière positive , que les Peres Jésuites devoient le Dimanche prochain 28 Février , déranger le service de leur Eglise ; de sorte que leur dernière Messe , qui se disoit après onze heures , devoit être dite avant dix heures , afin qu'à cette heure les Anglois trouvassent l'Eglise libre pour leur Prêche ; & qu'à deux heures après midi les Jésuites rentreroient dans l'Eglise pour les Vêpres , & le reste de leurs Exercices.

Un tel arrangement nous perça le cœur. Occupé du moyen qu'on pourroit pren-

dre pour empêcher un si indigne mélange dans la maison & le culte de Dieu, le R. P. Faget, notre Supérieur, fut le 28 grand matin chés M. de Latouche, pour le conjurer d'interposer ses soins, afin d'arrêter le désordre affligeant qui alloit éclater, si les Anglois faisoient leur Prêche dans l'Eglise. Il répondit, qu'on étoit venu trop tard. Le R. P. Faget répliqua qu'il n'avoit pu venir plutôt, puisqu'il n'avoit été informé que d'hier, sur le soir, par le R. P. Capucin. Il en parut surpris; mais il ne donna aucune espérance.

De retour au Convent, le R. P. Faget écrivit au R. P. Capucin, pour l'inviter à se rendre ici, afin de se réunir pour faire des représentations convenables à M. Monckton. Il répondit que les Marguilliers avoient livré les clefs de l'Eglise; (*b*) que pour lui, il s'étoit

---

(*b*) Les Chrétiens du quatrième siècle avoient sur ce point, des idées bien différentes de celles des Messieurs les Marguilliers de la Martinique. Les Chrétiens d'alors, dit M. l'Abbé Fleuri, Histoire Ecclésiastique, tom. 4, liv. 19, p. 562, in-quarto, ne croyoient pas qu'il leur fût permis de contribuer en quelque manière que ce fût, à l'exercice d'une fausse Religion: & leurs idées avec leur conduite approuvées, défendues par S. Ambroise, auprès du Grand Théodose, donnent un mauvais vernis aux idées & à la conduite de ces Messieurs.

Et ce qui renforce contre eux le parallèle, c'est qu'outre l'égalité du Trône qui commandoit-là avec celui qui commande ici, la position de ces Chrétiens, & celle de ces Messieurs sont bien différentes. Un zèle peu éclairé avoit engagé ceux-là

retiré dans leur Chapelle domestique pour y faire le service.

Le 28, les Jésuites anticiperent le Service, comme on l'avoit dit; & à dix heures, les Anglois se rendirent dans ladite Eglise, & firent leur Prêche.

Les fideles étoient consternés, & se plaignoient de voir ainsi leur Eglise livrée.

Le 4 Mats, le P. Lavalette, Supérieur Général des Missions des Jésuites, & actuellement Curé de ladite Paroisse de S. Pierre, écrivit au R. P. Faget, en ces termes, copiés mot pour mot sur l'Original.

*Mon Révérend Pere, j'ai été forcé,*

à troubler l'ordre. Par voye de fait, ils avoient démoli une Sinagogue des Juifs, & un Temple des Hérétiques Valentiniens. Survient un ordre du Grand Théodose, qui leur commande de relever ces Edifices à leurs fraix & dépens. Voilà des coupables; ils se reconnoissent tels. Voilà des ordres avec un grand air de justice. L'œil de la Foi est perçant: ils y découvrent une prévarication préparée. Que César nous punisse, s'écrient-ils; mais non en nous faisant concourir à l'exercice d'un faux culte; & que ce crime contre l'Empereur, on ne nous le fasse pas racheter par un crime contre Dieu. Telle étoit la position de ces Chrétiens: telles leurs idées: telle leur conduite. Ces Messieurs trouvent-ils là les leurs?

Résumons. Là, quoique coupables; quoique la Loi se présente avec un air de justice, on résiste par la crainte de Dieu. Ici enveloppé de son innocence, & quoique la Loi n'ait pour elle que la violence, on plie par la crainte des Hommes. Ah! ayons-le: nous figurons mal à côté de ces vrais Fideles.

Lettre du Pere Lavalette, au P. Faiget. pour éviter un plus grand malheur, de consentir que nos vainqueurs fissent les exercices de leur Religion dans notre Eglise de S. Pierre. C'est l'usage dans quelques Métropoles du Royaume, comme à Strasbourg, & dans plusieurs autres Eglises, comme Landau, Colmar, &c. J'avois offert au Général Anglois une maison grande; (c) il n'en a pas voulu. Je connois l'autorité du vainqueur. (d) On pourroit vous demander

---

(c) C'étoit déjà une offre répréhensible. Ce faux pas devoit en amener un autre. Un péché a été la peine d'un autre péché *Peccatum & poena peccati* Ceci, pour nous servir des termes de Saint Chrisosthème, *Orat. in Eutropium*, tom. 4, p. 481. Ceci, tout constant qu'il soit, par la réflexion précédente, nous ne le disons pas pour insulter à celui qui est tombé; mais pour soutenir ceux qui sont de bout.

(d) L'essentiel est d'en bien connoître la juste étendue; & c'est à la Foi à la toiser, pour ainsi dire, à fixer ses limites; car s'il est écrit, 1<sup>o</sup>. Petr. 2<sup>o</sup>. V. 13 & 14, soyez soumis pour l'amour de Dieu, à toutes sortes des Personnes, soit au Roi, comme Souverain, soit aux Gouverneurs, comme à ceux qui sont envoyez de sa part. pour punir ceux qui font mal, & pour traiter favorablement ceux qui font bien: il est également écrit, Math. 22, rendez à César ce qui appartient à César, & à Dieu, ce qui appartient à Dieu: & le divin Maître qui nous défend de craindre ceux qui ne peuvent ôter que la vie du corps, nous ordonne de craindre véritablement celui qui, après avoir ôté la vie, a encore le pouvoir de jeter dans l'Enfer.

Sous l'Empire de Valens, Arien, & persécuteur impitoyable des Catholiques; Modeste, Préfet du Prétoire, d'abord Chrétien, sous l'Empereur

*La voire, & on me l'a assuré ce matin ;  
que les Casernes de la Raffinerie occu-*

---

Constance ; ensuite Idolâtre sous l'Empereur Julien ; Homme, en un mot, sans religion & sans principes, est envoyé vers S. Basile, Archevêque de Césarée en Capadoce, avec ordre de l'obliger à communiquer avec les Arriens, ou de les chasser de la Ville. Modeste arrive, fait amener le Prélat devant son Tribunal ; avec tout l'appareil de sa dignité, la plus grande de l'Empire, & l'appellant simplement par son nom, lui dit, Basile, que veux-tu dire, de résister à une telle Puissance, & d'être le seul téméraire ? A propos de quoi, répondit Basile, & quelle est cette témérité ? Parce que, dit Modeste, tu n'es pas de la Religion de l'Empereur, après que tous les autres ont cédé. Mon Empereur ne le veut pas, répondit Basile ; & je ne puis, Créature de Dieu, adorer quelque autre Créature. Et pour qui nous prends-tu donc, répondit Modeste ? Ne comptes-tu donc pour rien notre Communion ? Je ne vous compte pour rien, répondit Basile, quand vous faites un commandement de cette nature. Et il en est d'avoir la Communion avec vous, tous grands que vous puissiez être, comme de l'avoir avec ceux qui vous obéissent. Ce ne sont pas les conditions, c'est la Foi qui distingue les Chrétiens. Quoi donc ! dit Modeste, se levant en courroux de son siège, ne crains-tu pas que je ne te fasse ressentir quelque'un des effets de ma Puissance ? Qu'est-ce, répondit Basile ; faites-les-moi connoître. La confiscation, reprit Modeste ; l'exil, les tourmens, la mort. Faites moi, dit Basile, quelque autre menace, si vous pouvez ; rien de tout cela ne me regarde. Je ne crains ni la confiscation, parce que je n'ai rien ; ni l'exil, parce que Dieu étant par-tout, je serai toujours dans ma Patrie. Que me feront les tourmens ? Sur un corps comme le mien, un seul coup pourra trouver prise ; & la mort me fera une grace, puisqu'elle m'enverra à Dieu, pour qui je vis. *Greg. Naz. Orat. 20.* Heureux temps, où l'Eglise formoit des amis si magnanimes !

pères, on vous la demandera. Voulez-vous, mon R. P. que nous nous trouvions chez M. de Latouche notre Général, pour conférer avec lui, & aller ensemble chez M. Monckton ? Votre heure demain, sera la mienne. J'ai l'honneur d'être avec respect, mon Révérend Père, votre dévoué Serviteur. Lavalette, Jésuite.

Réponse  
du Père  
Faget  
au Père  
Lavalette.  
sc.

Mon Révérend Père, si, comme il convenoit dans une cause commune à tous, vous eussiez daigné nous appeller tous, re adhuc integrâ, nous nous serions portez avec zèle à nous unir à vous: & peut-être, qu'agissant ainsi de concert dans un esprit de paix & de Religion, le Seigneur nous eût bénis, en donnant le succès à nos démarches; mais vous avez cru devoir tout faire de votre chef, en sorte que nous n'en avons rien sçu qu'après coup, & par la voie publique.

Maintenant que tout est consommé de votre part, & chez vous, & ailleurs, il ne nous reste qu'à gémir devant le Seigneur: mais pour juger du grand sujet que nous en avons, & que vous en avez encore plus vous-même, daignez, s'il vous plaît, vous rappeler, Mon R. P. ce que rapporte l'Histoire de l'Eglise, de la conduite que S. Ambroise se crut obligé de tenir en pareil cas. Fleury, tom. 4, Liv. 18, n. 41. (e)

Pour ce qui nous concerne, nous

---

(e) Cet événement mémorable est de l'an 385.

*attendons avec patience , & néanmoins  
en nous confiant en son secours , ce qu'il*

sous l'Empire de Valentinien II , & sous la Régence de Justine sa mère , d'abord veuve de l'Empereur Maxence , & ensuite de l'Empereur Valentinien I. Cette Princesse , dès long - temps infectée de l'Hérésie Arriene , la fit comme succer avec le lait à l'Empereur son fils. Irritée contre S. Ambroise , & par esprit de parti ( il étoit le fléau d'une Secte dont elle étoit affolée ) & par délicatesse personnelle ( il avoit croisé ses vues en donnant un Evêque Catholique à Sirmich , Capitale de l'Illyrie ) , & par l'inaction forcée de son ressentiment ( le zèle & la fermeté de Valentinien son époux , lui avoit lié les mains ) femme & dévote Arriene , & picquée , & pouvant désormais faire éclore un chagrin remaché ( la jeunesse & la trempe d'esprit avoient aisément fait passer dans le fils l'une & l'autre passion de la mère ). Elle voit le moment venu de mettre au large son Eglise , jusques-là renfermée dans l'un de ses chariots , & ne diffère plus de faire au saint Prélat une guerre ouverte.

Sa première idée est de le faire enlever , & jeter pour toujours dans des terres éloignées. La vengeance d'une femme n'est pas aisément satisfaite. Forcer le saint Prélat à livrer au parti Arrien cette Eglise où l'on adore le Consubstantiel , paroît une mortification plus piquante. C'est à quoi on se fixe d'abord. Le Conseil de l'Empereur , où le Prélat est cité , lui demande la Basilique Porcienne , qui étoit hors des murs de Milan. Mais tout l'éclat de la Cour ne pouvant éblouir , ni son appareil menaçant ébranler la constance épiscopale , & le Peuple accourant de toutes parts au Palais , la partie fut remise ; pas pour long-temps ; car dès le lendemain , & pour redoubler son inquiétude , des premiers Officiers de la Cour vinrent par ordre de l'Empereur demander la Basilique neuve , plus grande que l'autre & placée dans l'intérieur de la Ville. Mais ils trouverent dans Ambroise l'homme du jour précédent. Seigneur , répondit-il , comme si l'Em-

*plaira encore à Dieu de permettre. J'ai  
l'honneur d'être avec respect, Mon Ré-*

pereur eût été présent ; Comme il ne m'est pas permis de la livrer, aussi il ne vous est pas avantageux que je vous la livre. Vous n'avez nul droit de vous emparer de la maison de quelque particulier que ce soit ; croyez-vous pouvoir enlever ainsi avec violence la Maison du Seigneur ? Ne chargez pas votre conscience à un tel point, que vous vous persuadiez avoir quelque droit par votre qualité d'Empereur, sur les choses qui sont à Dieu. Il est écrit qu'il faut rendre à Dieu ce qui appartient à Dieu, & à César ce qui appartient à César. Les Palais appartiennent à l'Empereur, & les Eglises à l'Evêque. Vous avez droit sur les murs publics qui sont confiés à vos soins, & non sur les murs qui sont consacrés à Dieu. Je dois aussi avoir une Basilique en ma disposition, fait-on dire à l'Empereur. Qu'avez-vous de commun, Seigneur, avec une femme adultère ? Car cette Société (Arriene) n'étant point unie avec Jésus-Christ, comme à un légitime époux, ne peut passer que pour adultère. L'Empereur est maître absolu de tout, lui réplique-t-on. C'est parler en Courtisan, dit le Prélat, & je vais vous parler en Evêque. Si on ne demande que ce qui m'appartient en propre, mes terres, mon argent, je ne résisterai point, quoique tout mon bien soit le bien des Pauvres. Mais ce qui appartient à Dieu, je ne dois ni ne puis le livrer à l'Empereur. Si vous demandez mon patrimoine, saisissez-vous en. Si vous en voulez à mon corps, je l'abandonne à votre discrétion. Si vous voulez ou m'entraîner en prison, ou me donner la mort, vous ne sçauriez me faire un plus grand plaisir. Vous ne me verrez pas aller embrasser les Autels pour demander qu'on me sauve la vie, mais courir avec plus de joie m'immoler pour les Autels.

Cette invincible fermeté transporte, fait rugir Justine ; elle se prépare aux derniers excès. Mais tout orage cesse au premier signal d'un Dieu. Il juge à propos de donner à Ambroise un peu de relâche.

17

vêrend Pere , <sup>17</sup> votre très - humble &  
très - obéissant Serviteur. F. B. Faget.  
À S. Pierre , le 5 Mars 1762.

Le bruit se répandoit dans le public que les Anglois vouloient prendre notre Eglise , comme celle de S. Pierre. Nous nous flattions que le Titre de propriété par lequel nous la possédons , puisque c'est nous qui l'avons faite bâtir , & qui l'entretiens à nos fraix , la garantiroit de l'incurfion dont on nous ménaçoit.

Le 12 Mars , fur les 8 heures du soir , un Officier Anglois vint , de la part de M. Monckton , demander au R. P. Faget , notre Eglise , pour y faire les mêmes exercices qu'à celle de S. Pierre. Le R. P. Faget répondit à cet Officier , que nous ne pouvions en aucune maniere consentir à cette demande. On lui en expliqua les motifs , & on le pria d'agir

---

Je dis un peu. Quelques mois après , & au moment marqué par la Providence , Jézabel a les mains libres \*. Les ordres les plus rigoureux font expédiés , & l'Eunuque Calligone , grand Chambellan , fait insolamment dire de sa part ces paroles si outrageantes : Est il possible que vous méprisiez ainsi Valentinien de mon vivant ? Certes , je vais vous faire couper la tête. Sans s'étonner , l'intrépide Ambroise répondit en ces termes à l'audacieux Officier : Je souhaite que Dieu vous permette de faire la chose dont vous me menacez. Je ne souffrirai en cela que ce que les Evêques ont accoutumé de souffrir ; & vous ferez ce que font ordinairement les Eunuques

*Herm. Vie de S. Ambroise , liv. 4 , chap. 8.*

Est on Chrétien , si l'on n'est pas saisi d'admiration , à la vue d'un pareil coup de yigneur épiscopale ?

*August.  
lib. 9 ,  
Confess.  
un, cap.  
7.*

auprès de M. le Général , afin qu'il fit attention à nos raisons , & de laisser notre Eglise intacte : que dès demain 13 nous aurions l'honneur de présenter à M. Monckton un Mémoire , pour lui faire nos représentations à cet égard.

Le 13 au matin , le R. P. Faget dressa un Mémoire que nous lûmes tous ensemble : quoique fait à la hâte , & avec précipitation , il présente nos raisons dans un point de vue capable de faire impression ; nous le soucrivîmes tous d'un commun accord.

*A son Excellence M. de Monckton, Gouverneur - Général de l'Isle de la Martinique.*

**M**ONSIEUR,

Les Religieux de S. Dominique , uniquement occupés des fonctions de leur Ministère , ne s'attendoient pas d'être obligés de se présenter devant votre Excellence , pour des affaires qui leur fussent personnelles. La condescendance des RR. PP. Jésuites fut à la vérité un événement qui les frappa , & , pour tout dire , qui les affligea sensiblement. Mais l'indignation du Public fut si générale, qu'ils se crurent obligés de l'attribuer à une surprise , contre laquelle on ne manque-

roit pas de réclamer , ou tout-au-moins que cela n'auroit aucune suite. Dans cette idée ils se déterminèrent à garder un profond silence , se contentant de gémir devant le Seigneur d'un scandale auquel ils n'avoient aucune part.

Mais aujourd'hui qu'ils ne peuvent plus se flatter de rester dans un état déjà trop affligeant , & qu'on voudroit encore les engager à partager avec les Jésuites l'outrage qui est fait à la Religion , ils ne peuvent plus se dispenser de faire à Votre Excellence les plus sincères , les plus humbles , & les plus respectueuses remontrances.

Que l'Eglise Romaine ait pour maxime fondamentale de ne point communiquer en aucune façon avec aucune autre Secte Chrétienne dans les choses qui concernent la Religion , c'est un fait , Monsieur , connu de tout le monde , & dont les ennemis de notre Religion ne cessent de nous faire une espèce de crime , tandis qu'ils se font en eux-mêmes comme un mérite de leur tolérance ; ce qu'ils n'auroient assurément garde de faire, s'ils étoient aussi conséquens dans les principes de leur Société , que nous le sommes dans ceux de la notre (f) Saint Ambroise,

---

(f) Instabilité des principes , contradiction des dogmes ; triste , mais fatale destinée de l'Hérésie. Tolérantisme , indifférence du Culte , appanage nécessaire de toute Secte, Après un certain cercle de variations ; Déisme , ressource forcée du tolérantisme ; matérialisme , écueil inévitable du Déisme.

autrefois la gloire de l'Épiscopat , & un des Chefs les plus illustres de notre Communions, dont il a si bien connu les maximes dans un cas qui en écartant , comme nous le faisons très-volontiers , tout ce que la comparaison pourroit avoir d'odieux , est dans tout le reste le même que le votre , qui doit par-là être décidé sur le même principe ; ce Grand Homme , si saint & si éclairé , se crut obligé sur ce principe & sur cette maxime , à s'exposer à perdre non-seulement son repos , mais sa vie même , plutôt que de s'en départir , en acquiesçant à ce qu'on exige de nous.

Or , Monsieur , nous n'avons besoin que de cette maxime , qui ne sçauroit être contestée , & de l'Art. XIV de la Capitulation , pour faire voir qu'on ne peut demander notre Temple pour y laisser faire le Service à MM. les Anglais. Par

me ; athéisme ; azile désespéré du matérialisme. Le génie de l'esprit humain , passionné pour la nouveauté , telle à son égard que l'eau à l'égard d'un hydropique ; l'amour propre , qui d'assez bonne composition pour les erreurs qui lui plaisent , veut penser de suite sur tout ce qui n'intéresse pas ses penchans. Enfin ces ténèbres pénales que répand un Dieu vengeur sur des cupidités criminelles , tout concourt à former cette affreuse chaîne : & sans avoir recours à l'Histoire , qui en remontant moins d'un siècle , nous conduiroit au premier chaînon. Que voyons-nous dans certains Peuples qui nous environnent ? Mais n'insultons pas à leur malheur ; plaignons-les plutôt , sollicitons pour eux , & des lumières qui leur dessillent les yeux , & des grâces qui leur changent le cœur.

cet Article XIV , il est accordé que les Habitans de la Martinique exerceront librement & publiquement leur Religion, les Prêtres, les Religieux, les Religieuses seront maintenus dans l'exercice public de leurs fonctions, & dans la jouissance de leurs exemptions, privileges & prérogatives. Or comment pouvons-nous exercer librement & publiquement notre Religion, si on nous ôte nos Temples ? Car n'est-ce pas nous les ôter, que de vouloir y faire un Service étranger, qui, dans nos principes connus, les rend absolument profanes, & bien plus que ne le feroit, comme il est néanmoins constant que le fait, suivant nos Loix les plus formelles, l'inhumation d'une personne décédée dans une Communion étrangere à la nôtre ?

Par cette même Capitulation, on s'est engagé de livrer à MM. les Anglais tous les Forts, & généralement tout ce qui est du Domaine de S. M. T. C. mais on ne s'est point obligé de livrer nos Temples. Par cette Capitulation, l'exercice de la Religion doit être libre. Or, Monsieur, permettez que nous ayons l'honneur de vous représenter que rien ne seroit plus gêné, dans le plan que l'on se propose. Car, 1°. Le saint jour de Dimanche, depuis les cinq heures du matin, jusqu'à midi, il n'est gueres de moment qui ne soit occupé par quelque-une des fonctions de notre Ministère, qui ne scauroit compatir ou convenir avec le Service étranger, soit Confession, soit Bap-

tème, soit Sépulture. 20. Anticipant notablement, comme il le faudroit, l'heure de notre Service, les habitans qui sont au loin, & aux extrémités de la Paroisse, n'auroient pas le temps de s'y rendre, & seroient par-là privés du principal exercice de leur Religion. Enfin notre Troupeau, outre les Blancs, renferme aussi les Negres & autres Esclaves, qui pour le nombre en font la partie la plus considérable. Or ceux-ci n'étant point à portée de profiter de Instructions que l'on fait aux autres, exigent, comme on le fait exactement, un Service particulier, qui ne sçauroit avoir ni son temps ni sa place dans l'arrangement que l'on se propose. Nous nous flattons, Monsieur, que considérant tout ceci avec cette pénétration & cet esprit d'équité qui vous sont propres, vous verrez aisément que toutes les Loix de la Justice reclament ici en notre faveur.

Quant aux exemples de l'Allemagne, (g) & d'ailleurs, qu'on croit pouvoir

---

(g) Sans prétendre approuver l'application de ces exemples. Sans nous établir Juges entre la conduite économique de l'Eglise, & son esprit; précision faite de force, de nécessité, de plus grand scandale. Tout esprit de critique à part. Toute personnalité, toute vue d'offenser écartée. En un mot, par l'unique attrait de remettre sous nos yeux ces beaux jours de l'Eglise, ces grands coups de vigueur Episcopale, dont la sensation ne vieillit point, nous placerons ici l'un des beaux traits de la vie d'un saint Archevêque Jean Chrysostome, ce Prélat si éminent par sa piété, son érudition, & son éloquence.

nous opposer, nous sçavons en général, Monsieur, qu'il y a des abus, & nous

Au commencement du cinquieme siecle, l'an 401, sous l'Empire d'Arcadius, peu digne fils du grand Théodose, Prince foible, timide, & dont le sort fut toujours d'être regenté, tremblant sous ses Eunuques, & ses Officiers. Sous Arcadius Gainas, Capitaine Goth, & Arrien, s'éleve sur les ruines de Rufin & d'Eutrope, parvient à un crédit énorme, effraye son propre Maître, & devient malgré lui Général de toutes ses Troupes.

Dans ce haut point d'élevation, si près du Trône, où il ose même porter ses vues, aussi affolé de son Hérésie, qu'ébloui de sa Puissance, il demande avec audace une des Eglises de Constantinople pour ceux de sa Communion. L'Empereur en parle doucement au saint Patriarche. D'une maniere pathétique, il lui représente la foiblesse de l'Empire & la puissance de Gainas. La circonstance est des plus critiques, & la raison d'état prononce pour Arcadius. Mais le véritable Evêque voit les intérêts de l'Eglise tout autrement que l'Empereur, & va au bien de l'Etat par une politique plus saine. Seigneur, lui répond le saint Patriarche, ne m'ordonnez pas de donner aux chiens les choses saintes. Voilà les Loix de votre pere & les vôtres, qui défendent les Ass. m. lées des Hérétiques. Il eût mieux valu quitter l'Empire, que de livrer la Maison de Dieu à ceux qui le blasphément.

Au reste, ne craignez point ce Barbare; Mettez-vous vis-à-vis l'un de l'autre; & je vous promets de les ranger à la raison. L'Empereur accepte le parti avec joie. Les fait venir le lendemain. Gainas renouvelle sa demande; vante ses services, & en fait un Titre à ses prétentions. Vous avez été récompensé au-delà de vos services, lui répond le saint Patriarche, d'un ton severe; vous êtes Général, vous portez l'habit Consulaire; & là lui rappelant son obscurité passée, & sa gloire présente, ses haillons avant qu'il passât le Danube, & sa magnificence à Constantinople. Sa pauvreté primitive,

croyons avoir prouvé que ce dont il s'agit en est un dans l'Eglise de Dieu, qui en plus d'un cas se voit contrainte de tolérer ce qu'elle ne peut empêcher. On cede à la nécessité, on cede à la force; & vous sçavez, Monsieur, que celle-ci ne décide rien en ce qui est de la conscience. Mais de faire de cette nécessité une raison probable pour se croire permis ce que les Loix de notre Communion proscrivent si clairement, ceux qui regardent la probabilité comme une regle sûre, pourront s'en contenter. Pour nous qui avons appris du Sauveur que c'est la vérité & non la probabilité qui doit nous guider, nous nous croyons indispensablement obligés de suivre la première, & d'éviter en la suivant, non-seulement le mal, & ce qu'elle nous représente ici comme un grand mal, mais encore, selon les termes & le précepte de Saint Paul, tout ce qui pourroit en avoir la moindre apparence: *ab omni specie mali abstinence vos.*

Après des raisons si précises & si tranchantes, il semble, Monsieur, qu'il seroit inutile d'y rien ajouter. Il est vrai cependant qu'à l'égard de notre Eglise du Mouillage, nous avons un autre droit à opposer à ceux, qui nonobstant tout ce

---

& ses richesses survenues, il l'humilie, le terrasse, l'interdit. Toute réponse se refuse au Barbare, & se retire; plus de demande de l'Eglise. Fleury, Hist. Eccles. tom 5, Liv. 21, pag 136 & 137. Ainsi Dieu bénit le zèle véritablement Apostolique.

.jl.

que

que nous venons de dire en faveur de toutes les Eglises de la Colonie , y voudroient encore faire le Service , malgré notre opposition. Ce droit est fondé sur l'Article 10 de la Capitulation , où il est accordé que les habitans , aussi-bien que les Ordres Religieux , seront conservés dans la propriété de leurs biens. Cette Eglise , Monsieur , nous appartient , l'ayant faite bâtir à nos fraix , & l'entretenant de même.

Voilà , Monsieur , ce que notre conscience nous oblige de faire dans ces tristes conjonctures. Nous espérons de votre équité , dont tout le monde se loue , que vous aurez égard à de si justes Remontrances , & nous vous remercierons de vos bontés. S'il en étoit autrement , ce qu'à Dieu ne plaise , il est de notre devoir de vous déclarer que nous nous y opposerons de tout notre zele. Mais nos armes , Monsieur , ne sont que les larmes & les prieres que nous adresserons à Dieu , sans cesser de lui demander qu'il vous accorde sa divine protection , de même qu'à S. M. Britannique à laquelle il a jugé à propos de nous assujettir.

Nous avons l'honneur d'être , avec un profond respect , de votre Excellence , Monsieur , les très - humbles & très-obéissans Serviteurs , F. B. Faget, Préfet Apostolique , Supérieur des Missions des FF. Prêcheurs. F. la Plane, Curé, de l'Ordre des FF. Prêcheurs. F. Peré , Missionnaire , de l'Ordre des FF. Prêcheurs. F. Deveze , de l'Ordre des FF. Prê-

cheurs. F. Mocau , de l'Ordre des FF.  
Prêcheurs. F. Savoye , de l'Ordre des FF.  
Prêcheurs.

Le fufdit jour 13 Mars , le T. R. P. Faget , & le R. P. Laplane , Curé , eurent , à dix heures du matin , l'honneur de préfenter ledit Mémoire à M. Monckton. Il le lut tout entier en leur préfence. Il en parut fatisfait : cependant il continua à demander l'Eglife.

A une heure après - midi , l'Officier qui étoit venu la veille pour demander l'Eglife , vint dire au P. Faget qu'il falloit que notre Eglife fût libre à onze heures du matin , Dimanche 14 Mars. On lui renouvela toutes les repréfentations qu'on lui avoit déjà faites ; & en même-temps on l'affura que nous ne pouvions point confentir à livrer l'Eglife.

A fept heures du foir , un Soldat vint encore de la part de M. Monckton , pour nous avertir de tenir l'Eglife libre à 10 heures du matin , & fe retira.

D'abord après la Collation , le R. P. Faget , notre Supérieur , nous affembla pour délibérer fur la demande qu'on faisoit de notre Eglife. Comme nous étions tous informés de ce qui fe paffoit, le fujet de l'Affemblée fut bientôt propofé ; & la matiere mise en Délibération , il fut conclu & arrêté d'une voix commune :

1°. Que Dimanche prochain 14 Mars , on diroit , fuivant l'ufage , la premiere Messe à 5 heures , la feconde à fix heures ; & qu'à la fin de cette Messe , nous nous trouverions tous à l'Eglife , pour transf-

porter en Procession le très-Saint Sacrement dans l'Eglise des Religieuses Hospitalieres de notre Ordre , établies sur notre Paroisse.

20. Qu'on transporterait tout de suite les Vases sacrés & les Ornaments de notre Eglise dans celle desdites Dames Religieuses ; & qu'ensuite on fermerait toutes les portes de notre Eglise ; que les clefs en seroient remises au R. P. Faget , & qu'il ne les livreroit point , à quelque fâcheux événement que nous nous trouverions exposés.

30. Qu'on célébrerait la grande Messe , & le reste des Divins Offices , dans l'Eglise desdites Dames Religieuses.

Le 14 Mars au matin , la seconde Messe finie , nous nous trouvâmes tous à l'Eglise pour la triste , mais indispensable Cérémonie dont nous avons parlé : Elle fut dans l'appareil que la Religion le demandoit. Le cœur percé de douleur , la tristesse & la consternation répandue sur tous les visages ; Religieux & Séculiers , tous fondoient en larmes. La Procession finie , les Vases & les Ornaments furent transportés , l'Eglise fermée , & les clefs remises au T. R. P. Supérieur , comme il avoit été arrêté. Tout le reste de la matinée s'écoula tranquillement jusqu'à 10 heures 3 quarts ; alors l'Officier qui étoit venu en premier lieu , vint à la Chambre du R. P. Faget , pour lui demander la clef de l'Eglise. Il fut répondu qu'on ne pouvoit point la livrer ; que la livrer , ce seroit livrer

l'Eglise elle-même. L'Officier répondit que si on avoit de la peine à lui remettre la clef, qu'on n'avoit qu'à la lui montrer, & qu'il la prendroit. Le R. P. Faget répondit que la difficulté subsistoit dans toute sa force; que l'Eglise n'en seroit pas moins livrée en montrant la clef, qu'en la livrant. Un second parut bientôt après; il fut renvoyé de même. Le premier reparut encore; il ne dit d'abord rien de disgracieux; mais voyant qu'il n'avançoit rien, il nous dit que nous allions nous attirer les traitemens les plus défagréables. Alors le R. P. Faget lui répondit: " M. nos biens & notre vie sont entre vos mains; vous pouvez en disposer; mais pour la clef de l'Eglise, soyez bien assuré que je ne vous la livrerai point. " Il fallut se retirer avec cette réponse.

Cependant le Général Anglais, à la tête de ses Troupes, étoit devant notre Eglise. Une multitude considérable de fideles s'y étoit aussi rendue, C'étoit un spectacle vraiment digne de pitié, de voir la plupart de ces personnes accablées d'affliction, dans l'attente de ce qui alloit arriver.

L'ordre de porter de hâches & des masses pour enfoncer les portes de l'Eglise est donné. La hâche est déjà levée; il ne paroît plus de ressource. Mais celui qui commande avec un empire absolu aux vents & à la Mer, arrêta le bras déjà levé. Dans cet instant, le Général fait signe aux Troupes de se retirer, sans toucher aux portes de l'Eglise.

Plein de joie & de consolation, le peuple donna mille bénédictions au Pere des miséricordes, de ce qu'il avoit préservé son Temple de la profanation dont il étoit menacé.

Tout de suite le P. Faget envoya à M. le Général la lettre suivante.

*A S. Pierre, le 14 Mars 1762.*

MONSIEUR,

*Je crois qu'il est du respect dont nous sommes pénétrés pour votre Excellence, que je lui rende compte de la conduite que nous venons de tenir, par rapport à notre Eglise: on m'en a demandé la clef. Ce seroit livrer l'Elise elle même; ce que Dieu nous défend: dans l'occasion présente, nous disons avec S. Ambroise, en pareil cas, qu'on prenne nos biens, & notre vie même, on nous trouvera toujours disposés à rendre à César ce qui appartient à César; mais l'Eglise n'appartient qu'à Dieu. On m'a demandé pourquoi on l'avoit fermée: j'ai répondu que Dieu nous en ayant établi les dépositaires, & sçu qu'on vouloit la prendre pour un usage, qui selon nos Loix connues, en est une profanation, nous aurions cru devoir faire au moins pour un tel dépôt, ce qu'on fait pour celui de toute chose, qui est de le fermer pour le conserver autant qu'on le peut. C'étoit la suite d'un devoir sacré & indispensable pour nous, & des dispositions que Dieu a mis dans nos cœurs à cet égard; & votre Excellence peut se rappeler qu'en établissant & en prou-*

avant ce devoir dans le Mémoire que nous avons eu l'honneur de lui présenter, nous ne lui avons pas dissimulé, mais marqué le plus clairement ces dispositions.

D'ailleurs, Messieurs, & sous un autre rapport, cette Eglise bâtie à nos frais, & entretenue de même, n'est-elle pas un de nos biens dans la propriété, & la possession desquels vous avez bien voulu nous maintenir, par un Acte des plus solennels & des plus authentiques? Si donc pour quelque raison, ou simplement pour la soustraire à l'usage qui nous blesse, nous entreprenions de la détruire, votre Excellence pourroit bien nous en empêcher; elle a la force en main; mais le voudroit-elle, & le pourroit-elle légitimement? Sans doute qu'avec cette sagesse, & cet esprit d'équité dont elle est animée, elle verroit d'un coup d'œil de quel côté seroit la Justice, & en faveur de qui toutes les Loix reclameroient: nous est-il à ce titre moins permis? & comment seroit-ce un crime ou une injustice à nous de l'avoir simplement fermée, dans un cas sur-tout, où nous avons cru que Dieu l'exigeoit ainsi de notre part?

Après cela, M. qui est tout ce que nous pouvons faire, & qui pour nous justifier aux yeux du public, constate suffisamment que n'ayant rien négligé de notre part, nous ne cédon's qu'à la force, nous nous renfermerons désormais très-étroitement dans le silence, les gemissemens

*Et la priere. Nous souhaitons seulement que vous soyez bien persuadé que tout ceci ne prend absolument rien sur les sentimens de la soumission parfaite que nous avons pour vous , & pour S. M. Britanique , que vous nous représentez. Saint Paul nous en fait un devoir sacré , & nous serons toujours aussi fideles à l'accomplir , selon toute l'étendue de son objet légitime , qu'attenitfs & appliqués à le prêcher aux peuples dont le soin spirituel nous est commis ; c'est dans ces sentimens , & celui d'un profond respect , que j'ai l'honneur d'être , de votre Excellence , le très - humble & très - obéissant Serviteur.*

*Signé F. B. Faget , Supérieur & Préfet Apostolique des Missions des FF. Prêcheurs.*

Sur les deux heures après diné , une Garnison de deux cens Grenadiers vint s'emparer de tout notre Convent. On ne nous laissa de libres que la Bibliothèque , la Chambre du R. P. Supérieur , & une autre ; tout le reste fut occupé par ladite Garnison. Il fallut dans l'instant déménager & meubles & effets avec la dernière précipitation , comme si le feu eût été dans la Maison.

Tout le monde fut touché de notre situation , & vint nous offrir des chambres & des maisons : pour une petite chambre qu'on avoit ôtée à quelques - uns , plusieurs maisons s'ouvrirent pour nous loger. Ainsi eumes - nous la consolation de voir l'accomplissement de la promesse

du Sauveur. *Qui reliquerit domum.... propter nomen meum, centuplam accipiet.* \* Priez - le sur-tout, qu'il daigne nous rendre dignes de la deuxième partie de la promesse. *Et vitam æternam possidebit.*

\* *Matth.*  
\* 23. 29.

Le Lundi matin 15 Mars, le Capitaine qui avoit présidé à l'exécution du Dimanche pour placer la Garnison dans le Convent, nous dit que M. Monckton prétendoit que nous donnassions notre table à dix Officiers de ses Troupes. (h) Nous avons tâché de remplir cet

(h) On n'a pu voir sans étonnement, un pareil Ordre donné par Monsieur de Monckton, & accepté par dix Officiers Anglais. Des Religieux innocens dans les principes approfondis de la réforme même, mis à la rue, & leurs Cellules occupées par des Officiers frisés, adoucis, ont fait demander, qu'est donc devenue cette fleur de la plus fine politesse, dont S. Evremont fait honneur à la Noblesse Anglaise? Ce trait, sur-tout, que des Officiers Anglais, si opulens de leurs fonds, si riches par leurs Appointemens, vivent aux dépens de six pauvres Millionnaires, a fait chercher les Anglais dans les Anglais, & demander où est donc cette hauteur d'ame, où est cette générosité si préconisée par l'oracle des Philosophes modernes?

Mais l'étonnement doit cesser Il porte sur un faux principe: l'amour de l'ordre, la sage prévoyance, la vigilance paternelle, ont inspiré cet arrangement à Monsieur de Monckton. Une nombreuse Soldatesque, peu tendre en tout temps, & féroce dans la victoire, occupoit le Convent des Dominicains. La dégradation, le tumulte, &c. tout étoit à craindre; & dix Officiers n'étoient pas trop pour contenir deux cens Grenadiers. Des repas, sur-tout les soupers pris dehors, auroient mal paré à cet inconvénient; il a donc été sage de leur faire donner la table.

objet , comme nous le remplissons encore , le mieux qu'il a dépendu de nous.

Le 16 , le T. R. P. Faget écrivit à M. Monckton la Lettre suivante.

MONSIEUR ,

*Je suppose qu'il est parvenu à votre Excellence une Lettre que j'ai eu l'honneur de lui adresser Dimanche avant midi , croyant qu'il étoit du respect que nous lui devons , & dont nous serons toujours pénétrés , de lui rendre compte de ce qui venoit de se passer au sujet de notre Eglise.*

*Je prends aujourd'hui la même liberté pour lui témoigner l'extrême peine que nous avons de nous être trouvé dans ce cas en contradiction avec elle. Nous y sommes d'autant plus sensibles, que personne ne desire plus ardemment que nous de la satisfaire en tout ce qui nous est humainement possible : Mais, Monsieur, permettez-nous de vous exposer que si tout Chrétien doit regarder comme absolument impossible ce qu'il juge ne pouvoir faire en conscience , combien ce principe incontestable doit-il avoir lieu vis-à-vis des Religieux & des Prêtres.*

*Daignez considérer , Monsieur , que puisque selon l'usage reçu , donner les clefs d'une Eglise , c'est la livrer elle-même , nous ne pouvons donc le faire sans crime , selon les Loix très-connues de notre Communion. Ce n'est point au surplus ici un fait nouveau , ni une nouvelle conséquence d'un principe généralement reçu ; car sans prétendre faire*

aucune comparaison odieuse , de quõ nous sommes très-éloignés , il est certain que dès les premiers siècles de l'Eglise on a regardé avec horreur tous ceux qui ont livré , sous quel prétexte que ce fût , ce qui appartient spécialement au culte divin ; l'Eglise elle-même a toujours reconnu & révééré comme Martyrs ceux qui perdoient la vie dans ces sortes de persécutions.

Je sçai, Monsieur , que dans le fonds vous ne pensez pas différemment de la primitive Eglise sur ce point. Ne dois-je donc pas espérer que vous ne trouverez pas mauvais que ceux à qui J. C. fait l'honneur d'associer à son Sacerdoce , & qui selon les Loix les plus constantes & les plus connues de leur Communion , doivent regarder le cas présent comme semblable aux anciens , soient fermement résolus de se laisser plutôt immoler avec le Sacrifice adorable qu'ils ont l'honneur d'offrir , que de donner le moindre acquiescement à la démarche qu'on leur propose.

Quant à la soumission qu'ils doivent à S. M. Britannique, que vous représentez , nous avons eu l'honneur de vous assurer , & nous vous le réitérerons en toute occasion , qu'elle est des plus parfaites, & dans toute l'étendue de ce qui en peut être l'objet légitime. Dès que Dieu a permis que nous soyons devenus par droit de conquête les sujets du Roi de la G. Bretagne, nous avons cru que nous devions nous regarder comme tels même

par principe de Religion ; & vous sçavez , Monsieur , que les Souverains n'ont pas de plus fideles sujet que ceux qui le sont de cette maniere. Nous rendrons donc à Dieu ce qui appartient à Dieu , en lui conservant son Temple autant qu'il sera en nous ; mais nous n'oublierons jamais de rendre aussi à César ce qui appartient à César ; & par le zele que nous montrons aujourd'hui pour remplir le premier de ces devoirs , vous pouvez en toute sûreté juger de celui que nous aurons d'observer le dernier , & à le prêcher aux Peuples qui nous sont commis.

La disposition que Votre Excellence a jugé à propos de faire en nous procurant une société assez nombreuse , est une occasion qui se présente pour vous prouver la sincérité de nos sentimens. Non-seulement nous la recevons avec soumission , mais même avec une espece de joie , puisqu'elle peut servir à vous convaincre que nous sommes en effet tels que nous avons pris la liberté de le représenter.

Nous osons espérer , M. que par cette clémence & cette grandeur d'ame qui vous sont propres , vous ferez céder dans cette occasion la gloire de Conquérant que vous vous êtes acquis ici avec tant de justice , à un autre que le S. Esprit met encore au-dessus , quand il dit que celui qui triomphe de lui-même , vaut mieux & est plus grand que celui qui prend des Villes , Prov. 16. V. 32.

*J'ai l'honneur d'être, &c. F. B. Fa-*  
*get.*

Si, fuivant l'oracle de la suprême sagesse, nous devons juger de l'arbre par ses fruits, nous avons tout lieu de remercier le pere de lumiere, de la résolution qu'il nous a inspirée, & de la force qu'il nous a donnée pour la soutenir, par la salutaire impression que cette démarche a fait sur l'esprit & le cœur des fideles.

Dès la première fois que les Anglais firent leur Prêche, un nombre considérable de Catholiques, au lieu de gémir de voir leur Eglise enlevée, & le dogme si précieux de la présence réelle outrageusement contredit, sans nul respect pour les Loix de l'Eglise, avoient assisté à cette Assemblée Schismatique. Déjà bien de personnes, ou par une ignorance crasse, ou par un aveuglement déplorable, avoient la témérité d'approuver lesdites Assemblées, & se mocquoient de ceux qui en paroissoient affligés.

D'ailleurs nous avons tout lieu de croire que les Negres, gens grossiers & matériels à l'extrême, se figuroient que le Prêche des Anglais, célébré dans l'Eglise des Catholiques, étoit la même chose que la sainte Messe; que toute la différence consistoit dans le langage. Qu'ainsi ils iroient au Prêche, tout comme à la Messe.

Hélas! quel triste avenir ce mélange de culte n'offre-t-il pas aux yeux de la piété, pour une foule de mauvais Catholiques,

liques, déjà si indifférens pour leur salut, si indociles, si rebelles à la voix de l'Eglise ! Un naufrage dans la Foi, presque uniuersel, paroïssoit déjà prêt à tout engloutir. Jamais il n'y eut des raisons plus pressantes pour conserver le sacré dépôt, au risque de tout ; jamais résistance ne fut plus nécessaire. Ce point étoit comme la clef de la voute, qui unit toutes les parties de l'Edifice.

*Copie d'une Lettre écrite à M. Johan  
Verseille, à Toulouse.*

Nous sommes soumis, très-cher frere, à des ennemis, qui, contre la foi de la Capitulation, inquiètent beaucoup les Religieux des différentes Nations : ils leur ont pris leurs Eglises par force à S. Pierre & au Port Royal, pour en faire leur Prêche. Le P. Lavalette n'a fait aucune résistance ; l'on dit même qu'il leur a offert la sienne. Je n'en suis pas assuré ; mais le Supérieur des Capucins en a fait beaucoup : encore plus le Supérieur des Jacobins, homme de la plus éminente vertu. La contestation n'est pas encore terminée vis-à-vis de lui. Il a tout fermé, après en avoir retiré les Vases sacrés pour les transporter chez leurs Religieuses, & il n'en veut point donner les clefs, que M. Monckton leur Général veut avoir à toute force ; il a même empêché qu'on en abattît les portes à coups de hâches. Pour n'en avoir pas le démenti, ils se sont emparés de leur mai-

fon , & les menace d'envoyer un Regiment à discrétion sur leur habitation. Ce saint homme est plutôt disposé à tout perdre & à mourir , que de faire une pareille démarche ; il le lui a dit avec beaucoup de fermeté. Que le bon Dieu daigne le soutenir & le consoler. Ils permettent aux Catholiques d'user de leurs Eglises jusqu'à neuf heures les jours de Dimanche ; & puis ils s'en emparent pour leurs Cérémonies sacrilèges. Quelle alliance ! Les Idoles des Philistins furent renversées par la présence de l'Arche de l'Alliance. Il faut que Dieu soit bien courroucé contre nous , pour ne nous pas donner quelque témoignage de sa protection. C'est ici plus que l'Arche de l'Alliance. Ils veulent nous retrancher toutes les Fêtes. . . . . Que nous sommes à plaindre ! Que va devenir la Religion dans ces Isles ! . . . . Ce sont - là , cher ami , les avis que vous donne un frere qui vous aime en Jésus Christ de l'amitié la plus inviolable , & qui fera toute sa vie à vous.

Johan Turville.

*Au Marigot , le 16 Mars 1762.*

Cette Lettre passe par le Parlementaire qui rapporte en France M. le Vassor de la Touche.

---

## SUITE DU JOURNAL CI-DESSUS.

Tribulatio patientiam operatur : patientia autem probationem , probatio vero spem , spes autem , non confundit.  
*Roman. 5 , V. 3 , 4 , 5.*

### AVANT - PROPOS.

ON l'a vu plus haut ; ce fut le 4 Mars que Monsieur le Général Anglais manda au R. P. Lavalette , Supérieur des Jésuites , & Curé de la Paroisse Saint Pierre , qu'il avoit destiné son Eglise pour l'Exercice de sa Religion , & que ce R. P. après avoir inutilement éludé cette demande , en offrant aux Anglais une grande maison , poussa enfin la complaisance jusqu'au bout , & convint d'heures , pour l'exercice de l'un & l'autre culte.

Depuis cette époque , jusqu'à celle où le même Commandant fit , mais envain , pareille demande sur l'Eglise de Notre-Dame de Bon-Port , desservie par les Religieux Dominicains , on compta huit jours d'intervalle ; & cet intervalle eut pour le R. P. Lavalette des quarts-d'heures très - amers. Si les Anglais le prônerent comme un homme de bonne composition , nos Catholiques en revanche , ne

lui épargnerent pas le terme de prévarication. L'offre seule qu'il avoit d'abord fait d'une maison, fut relevée par quelques-uns avec une vivacité extrême. On va se rappeler la conduite d'un Secrétaire d'Etat, sous Valentinien Second. On l'oppose à celle du R. P. & il est couvert de confusion.

Quoi, lui dit-on, Benevole, Laïque, & encore Cathécumene, aime mieux renoncer à une fortune brillante, & se démettre de sa charge, que de dresser une Loi pour autoriser les Assemblées des Hérétiques; & vous, Prêtre, Religieux, Supérieur & Curé, vous offrez une Maison à ces Assemblées d'Hérétiques? Quel contraste (i)!

*Fleury,*  
*Hist. Ec-*  
*cles. tom.*  
 4. *Liv.*  
 38.  
 (i) On pourroit lui objecter encore un exemple aussi victorieux, & plus récent: celui de Thomas Morus, Chancelier d'Angleterre, sous Henry VIII. Thomas Morus étoit Anglois, Grand Jurisconsulte, & encore plus grand Chrétien. Son Souverain, justement frappé de son mérite, l'avoit élevé par degrés; il l'avoit envoyé en Ambassade en France, & dans les Pays-bas; & enfin l'avoit fait Chancelier d'Angleterre. Il en fit les fonctions quelques années avec l'applaudissement général; son esprit, sa sagesse, sa probité, sa Religion le faisoit aimer de tout le monde. Vint le moment fatal, où, le Prince emporté par ses passions, prenoit le parti de se soustraire de l'obéissance du Pape. Alors le généreux Laïque, perdant de vue les obligations qu'il avoit au Roi, & n'envisageant que ce qu'il devoit à Dieu, comptant pour rien sa fortune son élévation, & n'estimant que le vrai trésor de la foi, demanda au Prince son congé, & lui donna avec joie la démission de sa charge. Que voilà déjà

Mais c'est sur-tout , sur le partage de son Eglise avec les Anglicans , qu'on le pousse à outrance. Votre Procès , lui dit-on , mon Pere , est tout instruit , & votre condamnation est toute prononcée par S. Ambroise. Où qu'il porte ses pas , les noms de Benevole & d'Ambroise retentissent à ses oreilles : & malgré une longue habitude , à faire bonne contenance , il paroît déconcerté , se bat en retraite , & balbutie quelque misérable réplique. Rendu chez lui , il reprend un peu ses sens , fait l'ouvrage de Saint Ambroise , le parcourt , tombe sur un texte , où ses desirs trompant ses yeux , il croit voir positivement son Apologie. Fier de sa découverte , il retourne vers ses Censeurs , & la joie peinte sur le vi-

un grand trait de l'héroïsme Chrétien ! Et néanmoins ce n'est dans Thomas Morus qu'une espee de prélude.

Un Acte du Parlement déclare Henry VIII Chef de l'Eglise Anglicane. On somme Thomas de le signer. Il en rejette la proposition avec horreur , il refuse sa sousscription avec courage ; son emprisonnement suit sans délai , & après huit mois de captivité & de souffrances , l'Arrêt de mort lui est prononcé. Une épouse chérie l'attaque par sa désolation , & ses larmes ; à genoux , elle le conjure d'obéir au Roi , & de conserver sa vie pour le salut de ses enfans. Rien n'ébranle le Héros Chrétien ; *combien d'années* , dit-il à son épouse , *combien d'années* *Choisy* , *penlez-vous que je puisse encore vivre ? plus de* *Hist. Eccl.* 20 , répondit-elle. *ha ! ma femme* , lui dit-il , *clef. 10m.* *veux-tu donc que je change l'éternité avec* 20 *9 , l. 295.* *ans ?* Il monte aussitôt sur l'échaffaut , & meurt *ch. 6. in.* avec la joie , & la constance des anciens Martyrs. *quarta.*

sage , Saint Ambroise , leur dit-il , Saint Ambroise est mon Apologifte. Saint Ambroise lui réplique t-on , Saint Ambroise ! soit dit sans vous déplaire , vous n'y pensez pas. Vous trouveriez aussi-tôt l'Apologie de vos Casuistes dans Pascal , & le panegyrique d'Aquaviva , autrefois votre Général , dans Mariana.

Oui , Saint Ambroise , reprend le Pere , & pesez bien ce texte : *Je ne dois pas livrer l'Eglise aux Hérétiques , mais je ne dois pas combattre contre l'Empereur.* He quoi ! lui dit-on , c'est par ce texte que vous prétendez légitimer votre conduite ! Eh ! ce texte tout seul en feroit la condamnation. Sans doute il étoit digne des lumieres & de la Sainteté d'Ambroise , de ne pas repouffer la force par la force ; & nous vous aurions blâmé , si à la tête de vos Negres armez , & armé vous même , vous eussiez défendu votre Eglise contre l'Anglais ; mais remarquez-le bien , le saint Prêlat , pour accomplir toute justice , tint ferme , & persévera au risque de tout , à refuser son Eglise. Avez - vous imité ce trait ? Souffrez donc l'improbation que mérite votre conduite.

Extrait  
d'une let-  
tre au-  
thenti-  
que du  
Mouilla-  
ge, en da-  
te du 15  
Avril.

On comprend sans peine tout l'embaras du R. P. mais résolu que nous sommes à ne pas nous ingérer dans les affaires de la Société , nous allons le laisser se défaire comme il pourra de ses Censures incommodes. Occupés de notre plan , nous ne penserons qu'à poursuivre notre Journal , qu'à le présenter

dans toute sa naïveté , & le tourner , selon son objet , à l'édification des fidèles.

L'Eglise des Peres Dominicains fut , comme on l'a dit ci-dessus , fermée le 14 Mars : & tel étoit encore son sort le 2 Avril. Pendant ce triste intervalle , le R. P. Faget , Supérieur Général de leurs Missions , s'étoit avec ses Religieux abreuvé d'un vin de douleur , & nourri d'un pain de larmes. La tristesse chrétienne a des privileges. Sensible sans abattement , courageuse sans témérité , résignée sans inaction , la patience , l'épreuve , l'espérance , l'emploi des ressources légitimes , concourent *chez Elle* & s'y concilient. Ramenons donc-là , comme à leur principe , le tissu & le succès de la Lettre suivante.

*Pf. 59.  
v. 5.*

*LETTRE du R. P. Faget , Supérieur Général de la Mission des Dominicains , à M. Monckton , Commandant Général des Anglais.*

Oserai - je parler encore à mon Seigneur ? Le silence qu'il tient à mon égard , & duquel néanmoins ( tout humiliant , & affligeant qu'il est pour moi ) je n'ai garde de me plaindre. Ce silence , dis - je , persévérant , & qu'il n'a rompu jusqu'ici que par des châtimens , semble me l'interdire & me taxer , si je l'entreprends d'une indiscrete témérité ; mais ses bontés connues me rassurent ; & je vois de plus par mille exemples conservés dans les Livres saints ; celui entre-autres , de

la femme Cananéenne , que le silence , les délais , même les rebuts dont le Pere des miséricordes accueille quelquefois nos prieres , sont moins de marques de sa colere , que des salutaires épreuves , & des gages de son amour ; & qu'il n'en est souvent que plus disposé & plus proche d'en accorder l'effet. Eh ! pourquoi ne pas juger , esperer de même de celui que sa providence a établi sur nous , qui tient sa place à notre égard , & qu'il nous ordonne d'honorer , de respecter comme son Ministre , son image vivante ?

D'ailleurs, Monsieur, c'est pour la cause de Dieu, pour sa Religion, son Culte, ses Autels, que j'ai l'honneur de parler à votre Excellence. [C'est pour son Temple. Sa seule conservation au vrai Dieu, le rend vénérable ; & les égards que vous avez eus pour lui, triomphante des préjugés, cette idée les a produits. Enfin c'est pour un grand peuple dont vous êtes devenu le pere, & qui après avoir déposé dans mon sein ses allarmes, ses gemissemens, les peines, me chargent de vous les faire parvenir, & de les déposer dans le vôtre : *Les pierres du Sanctuaire sont dispersées dans les coins de toutes les rues, les Vieillards demeurent dans le silence, les Vierges tiennent leurs têtes baissées vers la terre, les hommes sont dans l'abattement, les femmes sont inconsolables.*

Thren.  
4.

À la veille d'une semaine que les Peres appellent par excellence la sainte ou la grande semaine, dont tous les jours sont

solemnels , ou l'Eglise multiplie ses Offices publics , ou les Infideles sont admis au sacrement de la foi , ou les Lépreux spirituels , comme autrefois ceux de l'Evangile , vont se montrer aux Prêtres , pour être purifiez , & ou enfin toute affaire Séculiere cessante , pour ne vacquer qu'à celle de Dieu & du salut , la célébrité des Mystères d'un Dieu souffrant , crucifié , & ressuscité , touche & attire les moins Religieux, les plus indifférens, ce peuple immense dispersé , errant en des lieux déserts & écartés , comme autrefois les Israélites , déplore l'impuissance où il est d'y prendre part , dans l'union avec son Pasteur. Il ne le peut que dans le lieu ordinaire de ses Assemblées. Prosterné à vos pieds , il vous supplie , il vous conjure , Monsieur , de vouloir bien le lui rendre , en le laissant , en le maintenant dans le droit qu'il a d'en user avec liberté.

Dans ce temps où le Sauveur délivre nos ames de l'oppression & de l'esclavage de Satan, imitez-le , Monsieur , & soyez notre Sauveur à cet égard. Rendus par les mérites de sa passion & de sa mort , à la liberté des enfans de Dieu , nous reclamons celle de notre culte & de notre Temple , dans laquelle il vous a plu nous maintenir par un Acte des plus solemnels. Cet Acte est scelé de votre autorité , & muni de votre souscription. Qu'il subsiste à jamais cet Acte ; monument signalé de la modération du vainqueur ; mais qu'il subsiste dans son en-

tier, & fans restriction. Tout ce qu'on en retrancheroit, seroit pris sur votre gloire, dont l'éclat ne peut d'ailleurs qu'être bien rehaussé par la condescendance, ou plutôt la Justice que nous sollicitons auprès de vous.

Jusqu'à ce temps de grace, Saint Ambroise en pareil cas, gémissoit dans l'oppression, quoique sans rien perdre de sa fermeté) menacé de l'exil, & même de la mort, assiégé dans son Eglise avec son peuple, dont plusieurs, comme les Marchands, soumis à des amendes, & des contributions pécuniaires très-fortes; mais ce saint temps ramena la paix, le joug de l'oppression ne put tenir contre lui, il fut brisé avec le cœur de ceux qui l'aggravoient, à la vue des mystères si touchans, & des solemnités si religieuses.

*M. Hermond, vie de S. Ambroise, L. 4. §. 6.*

Au rapport, & aux termes de l'Historien, ce saint Evêque entretenant son peuple, & lui dispensant avec la sainte parole, les consolations dont il avoit si grand besoin, on vint dire que l'Empereur avoit fait retirer ses Soldats de la Basilique, & rendre aux Marchands les Amendes qu'on en avoit exigées. A cette nouvelle, la joie du peuple éclata par des applaudissemens & par des actions de grâces solemnelles. Les Soldats eux-mêmes s'empressoient de porter cette nouvelle, se jettant sur les Autels, & le baisant en signe de paix.

A quoi tient-il, Monsieur, que nous ne jouissions d'un si grand bien, & que vous ne vous procuriez à vous-même

cette gloire ? Une parole de votre part suffit pour cela. Daignez , Monsieur , nous l'adresser cette parole. J'ose le dire , & je ne crains pas de l'affurer à votre Excellence , d'après l'esprit de Dieu lui-même , que par une action si digne d'elle , elle consacrerà son nom , & le rendra encore plus recommandable à la postérité , que par toutes les conquêtes qu'elle a déjà faites , ou qu'elle pourra faire à l'avenir. Elle verra ce qu'elle n'a point vu ci-devant , le peuple donner à l'envi des marques publiques de sa joie , ceux dont la langue avoit été liée , se répandre en actions de grâces , & les plus indifférens venir lui témoigner , que rien ne pouvoit lui faire plus d'honneur.

A la nouvelle de l'arrivée de celui qui annoncera la paix , Jérusalem reprendra ses habits de gloire , & ses enfans feront retentir de toute part des Cantiques de louange. Hâtez-le , Monsieur , ce moment qui nous doit combler de joie , & remplir notre attente. Hâtez-le pour notre bonheur , je dis même pour le vôtre. Oui , Monsieur , j'ose le dire , en protégeant la cause de Dieu , en prenant à cœur les intérêts du petit & de l'indigent , ainsi que Josias , vous vous ferez du bien à vous même. C'est déjà une consolation bien douce que celle de faire des heureux , & du grand Dieu que nous servons , on peut attendre même des miracles.

C'est dans ces vœux , aussi ardens que sinceres , & avec un profond respect , que

j'ai l'Honneur d'être de votre Excellence,  
MONSIEUR,

Le très-humble & très-obéissant  
Serviteur, F. FAGET, Supé-  
rieur des FF. Prêcheurs.

*Au Mouillage du Bourg S.*

*Pierre, ce 2 Avril 1762.*

Cette Lettre ne fut remise à M. Monckton que le 3 Avril au matin. Toute la journée s'écoula sans aucune réponse. Enfin, à neuf heures du soir, le Commandant de la Garnison, établie dans notre Convent, fit dire au R. P. Faget qu'il avoit une agréable nouvelle à lui annoncer. Le R. P. Faget se rendit incontinent auprès de lui, & ce Monsieur lui dit, avec des marques de la plus vive satisfaction, que M. le Général l'avoit chargé de lui dire, que nous pouvions librement, & sans rien craindre, reprendre notre Eglise, & y faire nos exercices.

Cette nouvelle fut annoncée au peuple à la première Messe, qui se disoit dans l'Eglise de nos Religieuses. On la reçut avec les démonstrations de la joie la plus douce. Elle fut bientôt répandue. On profita de l'intervalle qui se trouvoit jusqu'à la grande Messe, pour préparer l'Eglise qui avoit resté fermée depuis le 14 Mars. Nous fumes vers les neuf heures à l'Eglise des Religieuses. La Bénédiction des Rameaux faite, nous nous rendîmes dans notre Eglise en Procession, en portant le Très-Saint Sacrement.

La Procession du 14 Mars étoit baignée de larmes de douleur & de tristesse, & celle du 4 Avril fut arrosée de larmes de joie & d'actions de grâces. On ne manqua pas de faire attention à la solennité du jour, & à la circonstance de la Fête de Saint Ambroise, qui y concouroit.

Lorsque le Commandant de la Garnison annonça au P. Faget, de la part de M. le Général, que nous pouvions reprendre l'Eglise, le R.P. ne manqua pas de le prier de lui faire sçavoir si M. le Général voudroit agréer qu'il fût l'assurer de ses respects, & le remercier de la faveur qu'il avoit accordée. Tout le Dimanche s'étant écoulé sans réponse, le P. Supérieur suppléa à cette visite, par une 2<sup>e</sup>. Lettre à M. le Général; & jusqu'alors, la Garnison subsistant toujours, les Dominicains continuerent à payer de patience, imperturbables dans leur devoir; tranquilles dans l'attente des momens de Dieu (très-décififs de la patience Evangelique) ils suivent à la lettre cette leçon du Saint Roi David, *expecta Dominum, viriter age, confortetur cor tuum, & sustine Dominum.*

P/. 26<sup>a</sup>  
v. 14.

P. S.

*Extrait d'une Lettre de la Martinique, du 13 Avril 1762, rapporté par la Gazette de France, du 21 Juin dernier.*

Après la Conquête de notre Isle, les  
E

Anglais ont voulu faire leurs exercices de Religion dans nos Eglises. Les Dominicains, qui ont fait bâtir de leurs propres deniers la leur, & qui l'entretiennent à leurs dépens, ont refusé de la céder, fondez sur l'Article 14 de la Capitulation, qui maintient les habitans dans la tranquille possession de leurs biens. Malgré leurs représentations, le Général Monckton s'étant rendu le 14 Mars à leur Eglise, & l'ayant trouvée fermée, en demanda les clefs jusqu'à trois fois : indigné de ce qu'on ne les lui apportoit pas, il ordonna à ses Troupes d'enfoncer les portes. Cependant sur ce que le Supérieur de la Maison lui remontra, qu'on ne devoit pas entrer ainsi dans le Temple du Seigneur, il révoqua l'ordre, & se retira.

Mais l'après - midi, il envoya dans le Convent une Garnison de deux cens hommes, & exigea la table pour dix Officiers. Le 2 Avril, le Supérieur, afin que ses Paroissiens pussent vacquer pendant la Semaine - Sainte, & pendant les Fêtes de Pâques, aux devoirs de la Religion, renouvela ses instances, pour que les Anglais lui rendissent l'entiere liberté de son Eglise. Le Général Monckton y a consenti, & les Dominicains en ont joui jusqu'à ce jour. On attend de l'équité du Gouvernement Britannique, qu'il les délivrera d'une Garnison, qui ne peut que beaucoup déte-

riorer une Maison bâtie seulement pour  
contenir cinq ou six Profès ( k ).

---

Cette Lettre ( k ) qui a son fort & son mérite , a  
aussi son foible & ses défauts. Le public doit donc  
être fixé sur les uns & les autres. D'abord elle a  
cette Lettre son fort & son mérite. Dans tout ce  
qu'elle dit de l'entreprise du Général Monckton sur  
l'Eglise des Dominicains , du refus de ces Révé-  
rends Peres , de l'ordre du brisement des portes ,  
de l'établissement & de la continuité de la Garni-  
son , de la fourniture de la table pour dix Officiers ,  
la vérité elle-même l'avoue , lui applaudit , & se  
joint à elle contre les Gazetiers d'Avignon &  
d'Holande.

Mais ensuite elle a aussi cette Lettre son foible &  
ses défauts. C'est un foible & un défaut en elle ,  
d'avoir fixé les motifs du refus des Dominicains au  
seul titre de propriété de leur Eglise. Ce ne fut-là ,  
comme il conste par les monumens authentiques ci-  
tés dans ce Journal , qu'une raison subsidiaire ; &  
le motif singulierement , principalement allégué ,  
fut toujours la Loi de la conscience , la regle de la  
foi , l'horreur d'une profanation évidente.

C'est encore un foible & un défaut en elle , d'a-  
voir rapporté la révocation de l'ordre du brisement  
des portes de l'Eglise , aux rémontrances du P. Su-  
périeur. Nos mémoires ne nous l'annoncent point  
présent à cette scene ; & Monsieur le Vassor de la  
Touche , témoin sans doute bien respectable , ra-  
mene cette remontrance & son succès au Ministre  
Anglican. Nous devons tout à la vérité ; & nous  
ne pouvons la servir que par la charité. Ce sel de  
discrétion , qui doit assaisonner le zèle Evangélique ,  
avoir été employé dans sa juste mesure ; & c'étoit à  
l'Hérésie prise en défaut à consommer le triomphe  
de la Religion.

*Hanc demum , audiâ causâ , complectere partem ,*

*Quant mens , & ratio veri studiosa probabit.*

*Ani.  
Lucret.  
Lib. 3.*

En date du 26 Mai dernier.

Selon nos dernières nouvelles de la Martinique, l'Anglais a retiré sa Garnison de notre Couvent : mais il continue à exiger la Table pour ses Officiers. Le Public verra sans doute cette progression de complaisance avec joie, & cette suspension de bienfaisance, avec chagrin. Mais pensons que l'Anglais est notre ennemi, & que d'une main ennemie, les graces ne peuvent que distiller goutte à goutte. Pensons encore plus noblement : laissons - là les causes secondes, & d'un vol généreux, pénétrons jusqu'à la cause première, jusqu'à l'arbitre souverain des événemens. Là, les pourquoi disparaissent ; les comment cessent. On adore, on s'humilie, on se tait ; on souffre sans murmure, on espère sans inquiétude : & si on se dit d'une part avec le Prophète, *Si moram fecerit, expecta eum*, on se dit de l'autre avec l'Apôtre, *Non sunt condignæ passionēs hujus temporis ad futuram gloriam quæ revelabitur in nobis.*

*Habac. 2. 3.*  
*Rom. 8. 18.*

Graces au Ciel, telle a été, & telle est encore la conduite de nos Missionnaires. Seuls véritablement intéressés, seuls en droit de dire avec le Roi Prophète, *Comederunt Jacob & locum ejus desolaverunt*, ils ont supporté & supportent ces disgraces, non-seulement avec patience, mais encore avec joie ; dignes de cette félicitation de l'Apôtre aux Hébreux, *Rapinam bonorum vestrorum cum gaudio suscepistis.*

*Hebr. 10. 34.*

